MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 mars. - Nous avons tenu nos ecteurs au courant des démislés du président, des États-Unis avec la banque de ce pays dont il veut détruire l'énorme influence et à laquelle il a retiré les dépôts de fonds publics, et qu'il a for cée de diminuer ses escomptes et de se mettre en liquidation. Ces mesures ont porté un coup se nsible, quoique passager peut-être, à l'industrice et au com-merce, et le président s'est attiré de s réclamations nombreuses de toutes les classes, et nommément de la classe ouvrière.

Nous trouvons dans le Courrier des États-Unis le procès-verbal saivant d'une ré anion qui a eu lieu lieu à New-Yorck, dans un des derniers jours de février. On y verra avec surprise la manière dont un président de république accu eille les délégués des classes ouvrières et industric' des. Si un roi consti-tationnel se permettait de f aire un semblable accueil aux citoyens de son royaume, il n'y aurait pas assez de foudres dans la presse républicaine, pour tonner contre lui:

a Lundi soir une nombreu se assemblée s'est réunie à Masonie-Hall pour entendre le rapport des commissaires envoyés à Washington et chargés de présenter au congrès la pétition des ouvriers et artisans de New-York. Après avoir rendu compte de leur mission, le rapporteur donne tous les détails d'une visite qu'ils firent au pré sittent pour lui exposer aussi la situation des affaires.

des ouvriers et artisans de N ew-York. Après avoir rendu compte de leur mission, le rapporteur donne tous les détaits d'une visite qu'ils firent au pré sitent pour lai exposer aussi la situation des affaires.

Nous nons rendime s'chez le général Jackson dans la matinée du (6; il nous le cut immédiatement et nous dit : « Bonstiner, nasseurs, assey ex-vous. » Il y avait alors avec lui deux personnes, mais elles se retirerent après quelques minutes. Le président s'assit à une table, prit plusieurs papiers, prit une seconde, puis une troisième qu'il lisait lorsque l'on lui an nonca quelques v'isites

" Jusque là, il n'avait pas paru s'apercevoir de notre présence, et nous avions attendu qu'il fût libre, dans la crainte de l'interrompre au milieu de quelque important fravail; mais voyant que l'o ccasion allait n'us échapper, nous entrames en maière.

" Vous savez, mon-ieur, que nous avons été délégués par les artisans de la ville de New-Yorck, pour faire cor naître au gouvernement les embarras pécuniaires ; qui, e', o e moment, pèsent sur toutes les classes.— Els bien! que demandez-vous l'autre les embarras pécuniaires ; qui, e', o em coment, pèsent sur toutes les classes.— Els bien! que demandez-vous l'autre les embarras pécuniaires ; qui, e', o em coment, pèsent sur toutes les classes.— Els pien! que demandez-vous l'autre les effats-fluis l'Allez vous pas vous adresser à la banque que nous sommes qui, e', o em coment, pèsent sur toutes les classes.

" Jus avoir pas vous adresser à la banque que nous sommes l'autre, autorisés à nous adresser, mais au gouvernement.— Je suis sans cesse assiégé par des comités; l'un après l'autre, autorisés à nous adresser, mais au gouvernement à banque, le la dit, et je vous dis à vous, que jamais je ne lui donnerai une nouvelle charte, et que jamais je ne lui donnerai une nouvelle charte, et que jamais je ne lui donnerai une nouvelle charte, et que jamais je ne lui donnerai une nouvelle charte, et que jamais je ne lui donnerai une nouvelle charte, et que jamais je ne lui donnerai un

* Lecture du rapport ayant été faite, les résolutions suivantes furent proposées et adoptées:

** L'opinion de cette assemblée est que la gêne qui pèse sur toutes les classes est due à l'intervention inconstitutionnelle du président des Etats Unis pour régler la circulation.

** 2º La manière dont le pouvoir exécutif s'est arrogé la disposition des fonds du gouvernement indique une tendance à l'arbitraire et prouve qu'il est déterm né à administrer sans avoir aucun égard pour la constitution ou les lois du pays.

** 3º Il sera nommé 30 personnes qui constitueront un comité de salut public, dont les attributions seront de s'entendre avec le comité d'union, de correspondre avec toutes les commissions organisées pour apporter quelque remède aux maux publics, et enfin de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ad ministration du gouvernement d'après les principes posés par la const tution.

** 4º La manière indigne et brutale dont le général Jackson s'est conduit envers la délégation des ouvriers et des artisans de cette ville, avilit le rang élevé qu'il occupe en qualité de président des Etats Unis, et offense le corps entier des signataires de la pétition, dont les délégués n'étaient que les représent us. Quant à Martin Van Buren (vice-président de la république), l'accueil peu convenable et tout à fait impoli qu'en ont reçu nos commissaires, prouve qu'il ne fait aucun cas des classes ouvrière et industrielle de cette ville. **

FRANCE

Paris, le 30 mars. - On lit dans le Journal des Débats :

« Il y a depuis quelque temps un parti pris d'ébranler la confiance publique dans le maintien de l'alliance de l'Angleterre et de la France.

Palliance de l'Angleterre et de la France.

» Non, il n'y a pas, il ne peut y avoir d'affaiblissement dans les liens qui unissent indissolublement la France de 1830 et l'Angleterre de la Réforme.

La politique extérieure des deux gouvernemens peut, sur des questions secondaires, se modifie suivant l'intérêt plus ou moins direct, plus ou moins immédiat des deux pays : il n'y a pas une question sérieuse où cette politique ne reprenne le question sérieuse où cette politique ne reprenne le caractère de solidarité qui découle de nos communes institutions et qui domine aujourd'hui toutes les combinaisons européennes. »

- Un grand nombre de membres de la Société des Droits de l'Homme sont partis depuis quel-ques jours de Paris pour se rendre à Bruxelles et à Londres afin d'échapper aux persécutions de la police de Paris.

Le maréchal Clauzel poursuit, comme on sait, dévant les tribunaux d'Alger, l'auteur d'une brochure publiée contre lui. Cet auteur est un Arabe, aujourd'hui domicilié à Paris. Comme la publication contre laquelle réclame le maréchal a été faite à Paris, Sidy Hamdam Ben Othman Khoja, le littérateur arabe dont il est question, décline la la compétence du tribunal d'Alger, et prétend être Jugé par celui de Paris.

La Tribune a reçu hier avis d'un nouveau procès, motivé sur l'un de ses derniers articles qui encourageait à la résistance contre l'exécution de la loi sur les as sociations. Dans le procès qui lui a été intenté pour l'insertion d'un article adressé aux ouvriers, son gérant, M. Lionne, a été acquitté

par le jury.

La Tribun e ajoute ce qui suit, à ce qui a été dit hier de la protestation de l'Union de Juillet

Sans c onfier à la publicité des choses qui sont de la familie, nous croyons pouvoir dire, cependant, que plus d'un député était présent à cette réunion, et que M . Laffitte, par exemple, n'a pas été l'un des moin s énergiques dans les conseils de résistance. »

- Il s'est passé à Nancy, le 25 mars, un événement éi pouvantable : Au moment où un bataillon du 5º léger , qui va tenir garnison à Paris, se formait 5º léger , qui va tenir garnison à Paris, se formait en bata ille pour se mettre ensuite en route, un capitaine ; à assassiné son lieutenant de deux coups de coute: au. (G. de Metz.)

- Les lettres de Napoli de Romanie du 11 du mois dernier annoncent que le célèbre capitaine grec Colocotroni y est mort en prison. Depuis quelques mois, il était détenu sous la prévention d'une conspiration ourdie avec d'autres chefs contre le gouvernement grecco-havarois.

- On a recu des nouvelles de Bogota du commencement de janvier. La Gazeta contient les ratifications d'un traité préliminaire de commerce entre la France et Venezuela, lesquelles ont été

échangées le 3 janvier.

Ce traité stipule que les agens diplomatiques, les citoyens, les navires et les marchandises des deux pays jouiront respectivement de tous les priviléges et immunités accordés aux nations les plus favorisées, et on déclare que tout vaisseau dont le chargement appartiendra à un citoyen de l'une des deux contrées, sera considéré comme français ou venezuelien. Le général Montilla est chargé d'une mission politique en Europe. On croit qu'il s'agit de traiter avec l'Espagne.

- On lit dans l'Impartial de Besançon :

« Le 12 de ce mois dans l'aprês-midi , une louve s'est jetée sur un troupeau de moutons de la com-mune de They (Haute-Saône) gardé par une jeune fille de 14 ans. Celle-ci au lieu de fuir, a couru intrépidement sur la louve, et armée d'une faible gaule , elle en frappait vainement l'anima furieux , tout entier au carnage des moutons, dont quelques-uns ont été étranglés. La jeune fille alors veut prendre son sabot, pour frapper avec de meillenrs coups; mais comme elle se baissait dans cette intention , la louve se retourne , la saisit par la nuque, et la traîne l'espace de 40 pas, jusqu'à ce qu'un jardinier du voisinage approchant elle lâche sa victime pour courir à ce nouvel ennemi.

» Bien qu'armé d'une pioche, le jardinier est obligé de se tenir sur la défeusive, et même de battre en retraite, jusqu'à l'arrivée d'un assez grand nombre des cultivateurs des environs. Toutefois, la bête fauve ne s'intimidait pas. Un propriétaire de ce pays accourt aussitôt avec son fusil et sa meute. Les chiens donnent sur la louve qui ne fuit pas et qui en blesse quelques-uns. Enfin, ce n'est qu'après avoir reçu plusieurs coups de feu que le

féroce animal succombe.

« La pauvre enfant, qui avait la première en-gagé la lutte avec cette louve furieuse, a eu tous les tégumens du crâne arrachés et ramenés depuis la nuque jusque sur les yeux, le pavillon de l'oreille droite a été arraché de même, et a suivi le cuir chevelu; enfin elle a eu une main dévorée en partie. Elle respire encore, mais ses jours sont en

Hier, la chambre des députés a renvoyé à M. le ministre des affaires étrangères, une pétition des sieurs Vasques et compagnie, à Bordeaux, qui demandent à la chambre son intervention pour se faire indemniser du gouvernement hollandais d'une perte de 189,000 francs provenant des suites du bombardement d'Anvers en 1830, ordonné en violation du droit des gens par le roi de Hollande. Ensuite, on a entendu les développemens de la pro-position de M. Dubois-Aymé, relative à la famille Bonaparte. On sait que cet honorable membre demande que les ministres puissent accorder aux membres de l'ex-famille impériale la permission individuelle de séjourner en France : cette permission pourrait être toujours retirée.

La proposition a été appuyée par MM. Teulon, de Failly et de Bricqueville, et combattue par MM. Keratry, Baude et le maréchal Glausel.

La chambre a rejeté la proposition.

Nous avons rapporté le châtiment rigoureux infligé par M. le colonel Garraube à un officier coupable de désertion du camp de Mars dans celui d'Apollon (style antique), coupable, nous voulons dire, d'avoir fait représenter une comédie, sans avoir obtenu la permission. A ce propos, un jour-nal de département, rappelle l'anecdote suivante, dont le rapprochement est facile à faire:

Quelques jours après les batailles de Wagram et d'Eslling, Napoléon passait la revue d'une immense quantité de canons qui dans ces deux journées avaient été endommagés par les boulets ennemis. Sur le caisson d'une de ces pièces, un jeune artilleur avait peint, sous l'impression puissante de ses souvenirs de bataille, une aigle aux ailes dé-ployées, dans lequel il avait résumé tontes les impressions que lui avait fait naître ce terrible spectacle. Un inspecteur aux revues, apercevant cette peinture qui n'était pas dans l'ordonnance, entra dans une colère épouvantable et la manifestait par des juremens dont les officiers de cette époque n'étaient pas très sobres, lorsque l'empereur arriva au galop et voulut savoir de quoi il s'agissait ; l'inspecteur lui fit voir la peinture objet de sa colère. L'empereur, après l'avoir un instant considérée, commanda qu'on lui amenat le canonnier qui l'avait

Ce dernier arriva. « Tu as étudié la peinture , » lui dit l'empereur. » Je fus le quatrième du cours, sire, pour le grand prix. — Qu'on lui donne son congé, dit l'empereur; la France a besoin d'artistes autant que de soldats. »

Longchamp. — La promenade, favorisée par un air doux, a été assez brillante. On a remarqué quelques équipages d'une assez heureuse tournure. Ceux de M. Anatole Demidoff ont surtout excité l'attention par leur bon goût et leur simplicité vrai-

ment princière. Nous n'en dirons pas autant de ceux de je ne sais quel gros prince allemand, qui n'a trouvé rien de mieux à faire qu'à singer, de la façon la plus intempestive, le luxe lourd et enrichi de dorures de notre vieux dix-huitième siècle. Peu initiés aux mystères de l'art héraldique, nous n'avons rien compris aux larges armeiries qui placardaient les panneaux de sa tudesque berline, mais chacun riait à l'envi de la tournure empesée de ses livrées d'une entière blancheur, comme dirait M. Planard à l'Opéra Comique, aussi bien que de la vaste perruque poudrée à blanc plantée fastueusement sur le chef roturier de son maître cocher.

Une autre voiture attelée de quatre chevaux en volée, montés par des postillons à livrée marron, manches écarlate et or, attirait l'attention générale par son luxe et son aristocratique comfort.

Nous n'avons rien à dire aujourd'hui des toilettes, qui ne nous ont pas semblé offrir d'innovations capitalee. Ce qui nous a surtout frappé dans ce coup-d'œil général sur la promenade, c'est l'aboli tion presque complète des éternels chasseurs à plumes vertes, à moustaches inoffensives, qui semblent décidément renversés du piédestal où la mode les a si haut perchés jadis et si inutilement promenés.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 107 AVRIL.

Par la malle de Douvres, est arrivé le 29 mars, à Ostende, le fils du comte Grey, se diri-geant sur Bruxelles. Il est descendu au nouvel éta-blissement, l'Hôtel des Bains, qui est ouvert dans cette ville depuis six mois, dont on parle déjà avec avantage.

On remarque depuis quelc les temps à Bru xelles un grand nombre d'agens français, à barbe de bouc. Ce sont eux qui excitent le plus vivement à des actes de brutalité, hurlent au théâtre et fraternisent avec nos orangistes les plus notés.

(Journ. des Flandres.)

— Le canal projeté d'Espierre, demandé par M. Frédéric Corbisier de Mons, a été approuvé par la commission d'enquête à la majorité de huit voix contre deux.

CHEMIN DE FER. - Amendement de M. de Theux

Quelques personnes ont mal interprêté les vues du gouvernement relativement à l'exécution de la partie de la route en fer qui doit aboutir à Liége. Nous nous sommes mis à même de donner à ce sujet quelques renseignemens exacts. L'intention du gouvernement n'est pas de faire d'abord uniquement la route de Malines et de ne commencer qu'après l'embranchement de Liége, mais bien de faire travailler simultanément à ces deux parties de la route ainsi qu'à l'embranchement vers les Flandres.

Seulement comme la partie de la route qui se trouve entre Tirlemont et Liége demande de grands travaux de terrassemens, il faudra deux ou trois ans avant de pouvoir l'achever, tandis que celle de Malines à Bruxelles qui n'offre point ces obstacles de terrain pourra être achevée cette année.

On comprendra facilement l'avantage qui résulte de cette manière de procéder, avantage que l'amen-dement !de M. de Theux détruisait complètement attendu le mauvais vouloir qui existe dans certaines opinions. S'il avait fallu travailler pendant deux ou trois ans, avant de rien produire d'achevé, on aurait eu tout le temps nécessaire pour traiter le projet de leurre, de chimère inexécutable, de gouffre d'argent, et quelque jour on aurait pu se lasser et dire c'est assez d'argent comme cela. Aujourd'hui, au contraire, pendant que l'on continuera les longs travaux que nécessite la route de Liége, on pourra montrer successivement au public et livrer à la circulation d'autres parties de la route d'une exécution plus rapide. Ainsi ce sera d'abord la route de Bruxelles à Malines qui peut s'ouvrir cette année même; puis celle de Malines à Anvers ou de Malines à Gand, etc. Ainsi les faits viendront continuellement démentir les défiances et les déclamations, et la route ne sera pas décréditée avant son achèvement ainsi qu'il aurait pu arriver par l'amendement de M. de Theux. C'est ce que les partisans de la route ont parfaitement senti; car presque tous ont voté contre cet amendement, tandis que ceux qui s'étaient mon-trés les plus ardens adversaires de cette grande construction ont été pour la plupart favorables à la modification proposée par le député du Limbourg. Nous sommes toutefois convaincus que M. de Theux n'appercevait pas toute la portée de son amende-

Pendant que plusieurs journaux de l'opposition cherchent à jaccréditer le bruit d'un refroidissement entre la France et l'Angleterre, le Journal des Débats déclare que l'union des deux gouvernemens n'a jamais été plus intime sur toutes les questions de politique ayant une véritable importance. (V.

-On assure que M. Mondonville obtiendra la direction du théâtre de Liége. Il offre aussi, nous dit-on, des conditions très-favorables à la composition d'une bonne troupe.

On écrit d'Elbeuf, 22 mars :

Draperie. L'activité continue dans notre fabrique et il y a une hausse de 50 c. à 1 fr. depuis quelques jours sur les qualités de 18 f. et au-dessous.

Laines. Elles sont tenues partout à des prix élevés qui doivent ôter toute crainte à ceux qui s'appprovisionnent de draps aujourd'hui, car les prix devront nécessairement augmenter.

Les prix des céréales sont toujours faibles voici le cours moyen en Belgique pendant la pre-mière semaine de mars : froment blanc, 12 francs 79 cent.; froment rouge, 12-86; seigle, 8-63; avoine, 5 83.

- On écrit de Gand, 31 mars:

« Pendant la nuit dernière, un vol d'une somme de 2,800 fr. environ a été commis à l'hôtel de la diligence Van Gend (Pakhuys), au marché aux grains en cette ville. Les voleurs ont ouvert la porte de la rue et celle du broau avec de fausses clés, mais ils ont été obligés de forcer la serrure du pupitre où était l'argent. Dans la somme volée se troupait le pécule (1400 francs, économisé par un em-vloyé depuis plusieurs années. Jusqu'ici on n'a ancun renseignement positif sur les coupables.

" Ce matin, M. le colonel Coitin a passé la revue des deux bataillons du premier régiment qui se trouvent en ce moment ici ; ils partiront demain pour la destination désignée.

M. le géuéral Magnan est arrivé avant-hier à

Gand. »

- LObservateur du Hainaut annonce a plusieurs reprises que des troubles s'étaient manifestés dans le borinage, à propos des chemins de fer. Voici ce qu'on mande de Mons à ce sujet:

« Tout est rentré dans l'ordre au couchant de Mons; quelques antagonistes des chemins de fer avaient excité les voituriers; ceux-ci avaient voulu engager les ouvriers à se joindre à eux, mais le bon sens de ces derniers qui ont compris que ce nouveau moyen de transport, beaucoup moins dispendieux que le roulage, ne pouvait qu'augmenter la vente du combustible et par conséquent leur pro-curer une plus grande somme de travail, leur a fait rejeter les insinuations de quelques meneurs, en sorte que les conseils des autorités et la présence de quelques gendarmes ont suffi pour faire rentrer dans ordre ces voituriers mutins ..

- On lit dans le Journal d'Anvers :

« Les journaux ont répété que M. de Caters, fils de l'ex-bourgmestre d'Anvers, a été arrêté, en re-venant de la Hollande, introduisant en fraude des objets de bijouterie. Le fait de l'arrestation est exact, M. de Caters ayant oublié son passeport; mais il est faux qu'il ait été trouvé nanti d'objets en fraude.

" Le brick antrichien Adoure, venant de Smyrne à destination de M. Melchior Kramp de cette ville, s'est échoué samedi vis-à-vis de Callo. Le navire n'ayant pu être renfloué, on s'occupe depuis hier

de son sauvetage.

» M. le général Buzen est de retour à Anvers de puis hier matin: Il repartira demain pour Bruxelles, et n'en reviendra qu'au 10 avril, époque à laquelle expire son congé.

- La Gazette d'Augsbourg n'a pas fait connaître les motifs de l'exil du prince royal de Danemarch (voir n° d'hier.) Suivant des lettres particulières de Gopenhague, arrivées à Paris, le prince auraites envers son épouse des torts graves nécessité une séparation au moins a nomentanée.

On écrit de Bruges:

« Le tribunal correctionnel de cette ville dans s séance du 28 de ce mois, a condamné solidaire ment aux frais du procès et à une amende de francs : 1° Le sieur Pierre Prud'homme, libraire Bruxelles, pour avoir exposé en vente publique d livres neufs qui n'avaient pas encore servi et sai s'être conformé aux arrêtés existans; 2º le sieu Louis Croutelle, huissier près le tribunal de roim tance, à Bruges, pour avoir prêté son ministère dat la susdite vente.

- On vient de publier un tableau qui pent de ner une idée de l'importance et de l'activité de

navigation du Rhin.

D'après ce tableau, il a passé dans le courant 1833 au port prussien d'Emmerich 1,421,673 qui taux de marchandises venant de la Hollande destinés pour les différens ports allemands du Rhi Cologne est comprise pour 503,000 quintaus Mayence pour 223,760.

Dans le même laps de temps il a passé à Emrich pour la Hollande, 5,157,106 quintaux de mile chandises dont 2,486,836 quintaux de houille pays de la Roer, et 1,353,237 quintaux de hois sanin et de chêne.

sapin et de chêne.

— Un vaisseau de soixante quatre canons a presque entièrement consumé par un incendie di le port d'Alexandrie dans la nuit du 11 au février.

- On lit dans le Journal de Namur, 31 mar a Hier matin, quatre soldats appartenant à première batterie d'artillerie à cheval, ont trouvés asphixiés dans la chambre d'une mais où ils étaient logés. Grâce aux prompts secqui ltni ont été administrés, on n'a rien à cridre nour leurs jours. On nous informe que cel dre pour leurs jours. On nous informe que cel cident provient de ce que l'un d'eux, avait, en couchant, fermé la clef du foyer.

« Le gouvernement vient de vestituer aux commones de cette province, les carabines de leurs gardes champêtres qu'ils lui avaient prêtees au com-

mencement de notre révolution. »

- On écrit de Chambéry, du 24 mars, qu'une sentence a été rendue par le sénat contre les prévenus de tentative d'insurrection en Savoie : tous contumace. Romarino et ses compagnons sont dé clarés coupables de lèse majesté au premier chef, et en réparation ils devront être livrés entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, pour être par lui conduits, un jour de cour ou de marché, la hart au cou, par les carrefours et autres lieux accoutumés de cette ville, jusqu'au lieu et place destiné aux exécutions, pour là, à une potence qui sera à cette fin , être pendus et étranglés, jusqu'à ce que mort s'en suive.

D'autres sont condamnés à l'amende de 50 mille livres, à la restitution des 800 livres enlevées dans la caisse du receveur des douanes à Annanasse, aux dommages-intérêts des parties lésées, aux dépens et frais de justice pour les chefs qui les concernent.

- On écrit d'Audenaerde , le 28 mars :

" Un événement terrible, et qui fait naître mille conjectures plus singulières les unes que les autres vient de se passer en cette ville. Des tas de poudre avaient été déposés dans plusieurs quartiers et notamment dans les rues et carrefours habités par les pauvres. La neige, étant venue à se fon-dre, donna à cette poudre une configuration semblable à celle des cendres de charbon. Quelques pauvres, qui ont coutume de ramasser dans les rues le résidu des charbons qu'ils trouvent, firent une ample provision de ces matières inflammables qu'ils avaient recueillies pour des cendres. Une de ces pauvres familles vient d'en faire usage. Une explosion terrible a eu lieu, le feu a pris à la cham-bre, et trois personnes ont été horriblement brûlées et mutilées; elles ont été transportées à l'hôpital dans un état inquiétant.

- On mande de Coblence que le pays de Nassau est sur le point d'accéder au système d'union des douanes allemandes. Pour la ville de Coblence, comme port libre et entrepôt du commerce entre Nassau et la Hollande, cette accession aurait les ré-

sultats les plus avantageux.

- On mande de Vienne que l'armée autrichienne vient de perdre un de ses généraux les plus dis-tingués, le lieutenant général comte de Herzo-genberg. Il joignait à l'instruction la plus étendue, le caractère le plus noble et le plus élevé. L'empercur l'a constamment honoré de sa bonté et de sa confiance. Le général Herzogenberg était fils d'un ancien membre du parlement de Bretagne, et avait été élevé à l'école militaire de Paris.
- Le Bulletin du Commerce de Madrid du 21 mars arrivé aujourd'hui à Paris, publie les bases de la convocation des cortès ; elles sont absolument telles que nous les avons fait connaître il y a queljours d'après un journal de Paris.
- On lit ce qui suit dans un journal de Bruxelles sous le titre de Machine à vapeur pour l'excavation de la terre :
- « M. Palmer, de Worcester en Angleterre, s'est occupé pendant dix ans, de plusieurs expériences relatives à la construction d'une machine destinée à excaver la terre, et dont la vapeur de l'eau devait être le principe moteur. Ses efforts persévérans ont été, dit-on, couronnés par un succès complet. Il vient d'obtenir du gouvernement anglais une patente ou brevet pour une machine dont il l'inventeur, et qui, par son mécanisme et son ac-tion, remplit parfaitement le but qu'il s'était

Cette machine, qui est mise en mouvement par la vapeur, convient parfaitement à l'excavation des canaux, à l'abaissement des collines pour la construction des chemins à rails en fer, au creusement des fossés et à l'enlèvement expéditif de grandes masses de terre. Elle fait dans la terre, à chaque coup, des coupes de six pieds de largeur, sur trois pieds de profondeur. Elle rejete, de chaque côté, dans des chariots, vingt quintanx de terre par minute. Elle est excellente pour préparer les routes et accélérer leur confection.

» La confection de cette machine est, dit-on de la plus grande shuplicité. Son poids total ne dé-

passe pas trente quintaux métriques.

" Cette machine, dont plusieurs journaux anglais font un grand éloge, pourra être utilement em-ployée en Belgique dans la construction du grand réseau de chemin en fer. »

On montrait jeudi à la bourse de Londres une lettre de Madrid suivant laquelle le montant de l'emprant proposé était de 8 millions de livres sterling (200 millions de francs), à 5 p.c., cotés ainsi qu'il suit : 1,100,000 l. à 37, 2,000,000 à 39, 2,000,000 à 40, 2,900,000 à 41, qui produiront environ 3,200,000 livres payables à des termes qui seront ultérieurement fixés. La commission est de 3 pour cent, et il ne sera alloué aucune indemnité pour les dépenses. On devait établir un fonds d'a mortissement spécial pour cet emprunt, et il ne devait être aucunement question dans le contrat de l'emprunt des cortès. On ne sait pas encore si ces conditions seront acceptés. (Times.)

Un arrêté royal du 28 mars, autorise le bureau de Un arrêté royal du 28 mars, autorise le pureau de bienfaisance de la ville de Limbourg ; province de Liége) à accepter la donation: 1º d'une rente au capital de 3,000 fr., offerte par le sieur Thimus (J.), à condition d'ériger un hôpital pour les vieilles gens ou les malales; et 2º d'une autre rente au capital de 1,680 fr., dont le produit est destiné à trois distributions annuelles de pain aux pauvres de Limbourg

— Par arrêté du 29 mars la décision en date du 8 novembre dernier, par laquelle les bourgme tre et échevins de la ville de Liége ont refusé au sieur Chevron l'autorisation d'établir un atelier de forgerie dans la maison qu'il a acquise, rue St. Denis, nº 648, à f iége, est annulée, et le sieur Cherue St. Denis, nº 648, vron est autorisé à étab ir dans cette maison son atelier de ser rurerie, sous les conditions à déterminer par la députation des états de la province.

— Un arrêté de la même date rétablit la fondation de bourses d'études, créée, en 1563, par le sieur Hubart (Jean), chanoine et doyen, de l'église de St.-Denis, à Liége.

-Par arrêté du même jour, les secours, dont le montant est déterminé ci-après, sont accordés aux anciens instituteurs et institutrices dont les noms suivent : Au sieur Joskin (H. J.), idem à Soumagne, (province de

iége), 150 francs; Au sieur Gelens (G.), idem à Grand-Rechain (même pro-

Au sieur Gelens (G.), idem à Grand-Reenan (meine province), 300 francs;
Au sieur Schiffers (J. F.), idem à Houtain-St-Siméon, même province); 250 francs;
Au sieur Court (P. J. M. A.), aucien instituteur à Forêt (province de Liége), 250 francs;
Au sieur Dossin (J. H.), idem à Visé, (même province), 250 francs;

Au sieur Dossin (J. H.), idem à Visé, (même province), 250 francs;
Au sieur Augelot, idem à Verviers, (même province), 300 francs;

la dame Heestermans, ancienne institutrice, à Liége, A la dam 200 francs.

Des arrêtés royaux du 27 mars, autorisent

— Des arrêtés royaux du 27 mars, autorisent
La fabrique de l'église de Jemeppe (province de Liége),
à accepter, sous la condition de remplir les charges qui y
sont apposées par des donateurs. la douation faite à cette
église par le sient Renard (Denis-Clément) et ses frères et sœurs,
à Liége, de 4 rentes, ensemble d'un revenu annuel de fr. 169-75;
La fabrique de l'église de St. Servais, à Liége, à accepter
la donation d'une somme de 750 francs qui lui est offerte
par la demoiselle Grossée, rentière, en ladite ville, sous la
condition de faire célébrer dans ladite église divers services
religieux.

La Gazette d'Augsbourg du 24, publie sous la rubrique des frontières de la Servie. 10 mars, une lettre relative à la réponse que la Porte aurait faite aux réclamations de la France et de l'Angleterre, contre le fameux traité du 7 juillet. Voici les termes de cette lettre: Un aide-de-camp de l'amiral Roussin a traversé l'autre pour Belgrade, dans sa route de Constantinople à Paris. On dit qu'il est porteur de la réponse de la Porte aux notes des cabinets français et anglais. La Porte s'y scrait exprimée avec beauconp de clarté et aurait repoussé l'accusation d'avoir violé les stipulations convenues pendant la guerre, avec la France et l'Angleterre, par le traité du 8 juillet. Ces stipulations avaient été établies principalement dans l'intérêt du commerce anglais, avec lequel le traité du 8 juillet n'a rien de commun, ne tendant qu'à la sécurité de la Porte. Si les stipulations de l'an 1809 admettent la nation anglaise comme une des plns favorisées, cet avantage ne sera pas diminué par la convention avec la Russie, mais subsistera toujours, pour autant qu'il ne porte pas attente aux relations amicales de la Porte avec la nation russe, altendu que le sultan n'a accordé à qui que se soit des droits exclusifs à l'entrée des Dardanelles. Personne, dirait la note turque, n'a le droit d'entrer daus le canal sans la permission préalable de la Porte, et personne ne peut s'arroger ce droit, parce qu'il n'a été accordé à personne.

La Porte aurait aussi exprimé sa surprise de ce qu'on a fait tant de bruit de la convention conclue avec la Russie, aitendu que tous les raisonnemens produits jusqu'à ce jour ne l'avaient pas convaincue, ni du préjudice qu'elle se serait causé, ni du droit des puissances maritimes de s'en plaindre. La Porte n'a vu ni pour elle, ni pour d'autres un empiétement dans le traité du 6 juillet, et doit rejeter toute protestation qui pourrait avoir pour objet de le rendre sus-

perle ou de l'invalider, allendu qu'il en résulterait un tort ma-nifeste pour l'indépendance de la Porte ottomane et l'inviola-bilité des dro its de souveraineté du sultan. Si ces données sont exactes, il faut rendre à la Porte la justice qu'elle a donné des preuves d'habileté et ne le cède pas, sous ce rapport, à beaucoup de cabinets.

LE TUNNEL.

La plupart des membres de la Société Royale de Londres, et entre autre lord Madenbrook, le marquis de Diny, le comte Szechemge de Hongrie (dont on signalait naguère si honorablement les efforts pour améliorer la navigation du Danube), et d'antres personnages ont visité lundi le Tunnel sous la Tamise, pour examiner les nouveaux travaux de cette entreprise immense et la possibilité de la mener à la fin. Plusieurs dames ont aussi participé à cette inspection. M. Brunel, l'ingénieur, reçu les membres de la société royale et les a conduits à l'extrémité du Tunnel , où étaient dressés des tableaux et des dessins montrant toute la marche de l'entreprise, les difficultés immenses qu'il avait fallu vaincre pour amener le Tunnel à une distance de plus de 600 pieds au-dessous de la Tamise, et l'ingénieur a prouvé qu'avec les fonds nécessaires il pourrait compléter son ouvrage. C'est surtout le fleuve, avec ses irruptions, qui a opposé le plus d'entraves à la marche des travaux : pendant 27 jours les mineurs n'ont travaillé que sur le sable. Après avoir attentivement examiné travaux, les membres de la société royale ont été unanimement d'avis que c'était un reproche à adresser au pays d'avoir si long-temps refusé de faire les fonds nécessaires pour compléter ces intéressans travaux. L'intérêt qu'y prennent les étrangers est prouvé par la quantité considérable de noms savans distingués de presque toutes les parties du continent, qui sont inscrits sur le livre ouvert au bout du Tunnel, on y rencontre même des noms de savans appartenant à toutes les parties du monde. Les membres de la société royale ont ensuite examiné l'essai d'une arche construite sur un nouveau plan par M. Brunel. Cette arche bâtie avec des briques et du ciment romain, se compose de deux demi arches s'élançant du même pilier, sans autre support. Par ce nouveau plan, on peut construire nne arche de la plus grande dimension, saus cin-tre; etM. Brunel a démontré qu'il était possible de bâtir une tour en briques de 50 pieds de haut et 200 pieds de diamètre, et se terminant graduelle-ment en une masse. On se propose de compléter de cette manière le chemin circulaire qui doit amener les voitures au Tunnel. Il peut être curieux de remarquer que des deux demi-arches l'une est plus courte que l'autre, et depuis 19 mois elle a été chargée de plus de 20 tonneaux de fer; sans qu'il se soit opéré aucun changement notable dans position. La compagnie, après avoir témoigné sa vive satisfaction au directeur, a pris part à une collation préparée par les soins des membres de la société royale.

M. Waghorn, homme d'une activité et d'un talent remarquables, vient d'arriver à Bombay, venant d'Alexandric. Il a obtenu du vice - roi d'Égypte la promesse d'établir un entrepôt entre le Caire et Suez, et de faire construire à ses frais, s'il est nécessaire, un chemin de fer entre ces deux points. Voici le projet de M. Waghorn. Des bâtimens à vapeur transporteront les passagers et les marchandises de Falmouth à Malte; d'autres bâtimens les conduiront de Malte à Alexandrie, tandis qu'une compagnie enverra des vaisseaux de Bomhay, pour conduire les balots à Suez et attendre leur retour. Les passagers et leur begage seront conduits du Gaire à Suez par le chemin de fer projeté. M. Waghorn propose qu'un droit de 3 schellings soit percu sur chaque lettre, par le postoffice de l'Angleterre, et celui de l'Inde qui, en retour, paierait une certaine somme à la compagnie pour le transport des bagages. Cette somme, avec le prix du passage des voyageurs et le frêt des cargaisons, dédommagerait amplement les exécuteurs du projet. La compagnie, de son côté, s'engagerait à payer les droits réclamés par le vice roi d'Egypte. M. Waghorn porte les frais rigourensement nécessaires pour cette entreprise à 24,000 liv. (600,000 francs) et 12,000 sont déjà à sa disposition.

Le conseil d'administration porte à la connaissauce des intéressés :

1º Que le grand concours biennal auquel est attaché une pension de francs 2,400 pendant quatre ans pour soutenir les études du lauréat à l'étranger et notamment en Italie aura lieu cette année à cette académie et qu'il aura pour objet l'architecture.

2º Qu'il n'y sera admis que des artistes nés ou naturalisés en Belgique ou enfans de parens belges et que nul ne pourra concourir sans justifier d'avoir fréquenté une académie ou une école du royaume pendant le cours de la dernière année.

3º Que ceux qui se proposent de prendre part à ce concours auront à s'annoncer soit en personne soit par écrit au secrétariat de l'académie, munis de certificats de naissance et d'études, avant le 1er de mai prochain.

Anvers, le 10 mars 1834. Le secrétaire, (Signé) JEAN ADR. SNYERS.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 1er avril.

Naissances: 12 garçons 4 filles.

Déces: 1 garçon, 1 fille, 3 hommes, 2 femmes, savoir: Pierre Joseph Leponse, âgé de 88 ans, cordonnier, rue sur les Airs, veof en 2º noces de Marie Bube Madaré. — Nicolas Joseph Dehuy, âgé de 67 ans, chantre, rue St.-Pierre, époux de Marie Josephe Bache. — Jean Joseph Théodore Drianne, âgé de 22 ans, armurier, rue Hocheporte, célibatâire. — Barbe Falise, âgée de 76 ans, faubourg St.-Laurent, veuve de Mathieu Dant nne. — Marie Anue Closset, âgée de 28 ans, cultivatrice, rue au Calvaire, époux de Gerard Bidlot.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Jeudi 3 avril, abonnement courant, le Serment, grand opéra en 3 actes, musique de M. Auber, précédé par la 3 représentation de la reprise de l'Espionne Russe, épisode de 1832, vaudeville en 3 actes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

NOE-WOUTERS, fabricant de papiers peints, rue devant Ste. Croix, nº 860, vient de recevor un très-grand assorti-ment de PAPIERS de Paris, Lyon et de la Suisse, dont il ment de l'ATEMS de l'ais. Lyon et de la Suisse, dont it se trouve seul possesseur d'une grande partie de ces papiers dans cette ville. On y trouve aussi un ioli assortiment de nouveautés de sa fabrique, ainsi que des papiers ordinaires tous bien soignés et le tout à des rix très-modiques; il se trouve aussi un joli assortiment chez M. ROYEN à Huy.

() Le lundi 14 avril 1834, à 10 heures, M° DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville en son bureau, rue St Jean en Ile, une MAISON avec jardin, sise à Liége, rue derrière St Jacques, n° 482.

UN GARÇON de billard et UNE SERVANTE peuvent présenter au Café Grec, place Verte.

HUITRES anglaises, fre qualité, chez PERET, rue Ste.-Ursule

() Le 10 avril 1834, à 2 heures, M° DUSART, notaire à Liège, exposera en VENTE aux enchères publiques, en son étude, les immembles dont la désignation suit, sitnés en cette ville; savoir :

1° Une maison située porte Ste Claire, n° 133, avec un jar-

din d'une contenance d'environ 39 perches 23 aunes, entouré

de murs.

2º Une maison située place Ste. Claire, nº 132 bis.

3º Et une maison située même place, nº 132.

Ces trois objets sont dans le meilleur état et produisent annuellement 650 francs, susceptibles d'augmentation.

Ces trois lots seront réunis en un , si on le désire.

Toutes facilités seront a cordées aux acquéreurs et l'on pourra obtenir de gré-à-gré l'un et l'autre de ces objets jusqu'à la veille du jour de la vente.

S'adresser pour tous renseignemens, prix et conditions à

veille du jour de la vente. S'adresser pour tous renseignemens, prix et conditions à Me DUSART, notaire, où les titres de propriétés et le cahier des charges sont déposés.

On a recu chez M. J DEMEUSE, marchand de Meubles rue du Pont, nº 891, des Plumes de Lit et Crins de plu sieurs qualités, avec garantie, ainsi que Lits et Matelats, à un prix modéré.

A VENDRE 50 POUTRES et VERNES équarées. S'adresser rue Burbe d'or, nº 1038.

CABRIOLET D'ENFANT à 2 places à VENDRE pied de Hante-Sauvenière, nº 848.

() Le jeudi 17 de ce mois, à deux hemes de relevée, on VENDRA à l'enchère en l'étude du notaire PAQUE, les BIENS ci-après, situés à Ans, en lieu dit HAUT DOUY,

10 Une MAISON avec jardin et deux prairies de la conte-nance de 98 perches 72 aunes, joignant à MM. Dister, Wer-son et Raich.

2º Une autre MAISON avec jardin de 17 perches 43 aunes , sis en lieu dit RUELLE DES TROIS ROIS, joignant à MM.

Fallise et Raick.

Aux charges et conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire.

Le samedi 49 avril 4834, à 9 heures du matin, il sera VENDU aux enchères devant M. le juge de paix du canton de Waremme, en l'étude et par le ministère du notaire BOTTY de résidence à Orye, à ce commis.

4º Une maison, cour. écurie, grange, jardin, appendices et dépendances, le tout contenant 39 perches 86 annes carrées, situés à Oreye, le long de la grande route de Liége à St-Trond, tenant d'un côté à ladite grande route, du 2me. côté à Christiane Piron

à St-Trond, tenant d'un côté à ladite grande route, du 2me, côté à Christiane Piron

2º Une pièce de terre de 43 perches 59 aunes, située au Pazai des Meuniers, territoire dudit Oreye, tenant du midi ledit Pazai, du nord à Hubert Joseph Kutten.

3º Une autre pièce de terre de 26 perches 15 aunes, située en lieu dit sur Haumont, même territoire d'Oreye, tenant du nord le bénéfice cadastrale, du midi à Elisabeth Loncin.

Loncin.

4º Une autre pièce de terre de 47 perches 95 aunes , située en lieu dit Hoffe, même territoire d'Oreye, tenant du nord à Mde. la veuve Servais Grisard, du midi a Nicolas Marchal.

5º Une autre pièce de terre de 39 perches 23 aunes, située territoire de Thys, en lieu Brabant, tenant d'un côté à Hubert Ioseph Rutten, d'un 2º à Disendoorn, à Blois.

6º Une autre pièce de terre de 45 perches 26 annes, située en Bonneville, territoire d'Oreye, tenant du nord à Nicolas Marchal, du midi à Dieudonné Leburton.

7º Une autre pièce de terre de 43 perches 8 aunes, située même endroit et territoire que la précédente, tenant du couchant le notaire Botty, du levant à Pierre Hobert Baillien.

8º Une autre pièce de terre de 31 perches 87 aunes, située assez près de la précédente, même territoire d'Oreye, tenant du couchant à Dieudonné Leunus, du levant la veuve Dieudonné Lambert Botty.

du couchant à Dieudonné Leunus, du levant la veuve Dieudonné Lambert Botty.

9º Une autre pièce de terre de 30 perches 51 aunes, située sur le Thier de Horpmael, territoire dudit Oreye, tenant du levant et du couchant à la veuve Dieudonné Lambert Botty.

10º Et finalement une autre pièce de terre de 17 perches 44 aunes, située à la grande route de Liége à Saint Trond, même territoire d'Oreye, tenant du levant à Jean Joseph et Marie Anne Bertrand, du couchant à Disendoorn à Blois.

S'adresser audit notaire BOTTY, à Oreye.

676

A SURENCHÉRIR

D'UN 20° DU PRIX PRINCIPAL.

En l'étude du notaire BERTRAND jusqu'inclus le 4 avril, les IMMEUBLES et RENTES ci-après, provenant de la succession de M. Moreau, VENDUS aux enchères publiques, par le ministère dudit notaire le 27 mars 1834, avec faculté de surenchérir.

par le ministère dudit notaire le 27 mars 1834, avec fi de surenchérir, 1º Une maison et ses dépendances, située à Liége, rue St-Severin, nº 717, adjugée pour 2º Une maisonnette, avec un bonnier 71 perches 37 aunes de jardin et prairie, située à Hocheporte, lon-geant les remparts de cette ville

geant les remparts de cette ville
3º Une maison, nº 236, avec un petit jardin, située
à la citadelle au-dessus de la rue Pierreuse pour
4º Une maison, avec écurie, grange et 2 jardins
contenant 14 perches 47 aunes, située au faubourg SteWalburge, nº 1, à Liége
5º Une maison, nº 27 et 28, située audit faubourg
Sainte-Walburge, avec 59 perches 45 aunes de jardin, etc.

6,200 6º Trois maisons, nº 167, 168 et 169, avec deux grairies, contenant un bonnier 70 perches et deux ja dins, contenant 31 perches 86 aunes, stuées audit faubourg, rue Vieille Voie de Tongres et en lieu dit Fontenal 43,000

7º Deux maisons, nº 294 et 295, avec 5 perches 59 aunes de jardin, situées audit faubourg, ruelle de

8º Une pièce de terre, située à Voroux, contenant 29

perches 20 aunes
9º Un corps de ferme nommé Hagerhof, situé à Gratem, arrondissement de Ruremonde, avec 34 bonniers
42 perches de jardin, prés et terres
40º Une rente de 145 francs 87 centimes, due par
les enfans Pierre Watrin du faubourg Ste-Walburge, cons-

htuée par rendage à 4 p. c.

110 Et une rente de 173 francs 97 centimes au capital du denier 20, due par la ville de Liége
S'adresser audit Mo BERTRAND, notaire.

MAGASIN PITTORESQUE.

Cet ouvrage paraît par livraison de 8 pages, très grand in 8 sur beau papier 52 LIVRAJSONS PAR AN un cahier de 4 lio vraisons par mois: 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artisles, et accompagnées du texte rédigé par une société des gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employé our le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes in-8

Prix : 5 fr. 20 c. per an , pris au bureau du Politique.

MONT-DE PIÉTÉ

Lundi 7 avril et jours suivans, à deux heures précises, on VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établissement (quai de la Batte, nº 4112), les gages surannés reçus en janvier 1833

ORDRE DE LA VENTE :

Lundi, les objets d'or et d'argent.

Mardi et jours suivans, une forte partie de mouchoirs, de 4 à 1014, consistant :

En 36 douzaines de foulards des Indes.

mouchoirs de soie.
id. de soie coton.
id. de fille, fabric

de fille, fabrique de Rouen. de coton écossais. id. pièces de magras. On VENDRA ces marchandises partie en détail, parte

Les habillemens linges, etc., seront vendus immédiatement après les marchandises ci-dessus mentionnées.

Lorsqu'un gage a séjourné trois mois dans les magasins. l'emprunteur a la faculté de le faire vendre.

Les frais de vente sont fixés à 5 p. ° [6].

Le boni ou excédant du prix de la vente demeure à la disposition de l'emprunteur pendant 20 mois à partir du jour de la vente. Liége , le 27 mars 1834.

Le directeur, Félix JEHOTTE.

CHAMBRES GARNIES on non à LOUER, avec écurie si on le désire, place Ste-Barbe, nº 32.

COMMERCE

Bourse de Vienne du 22 mars. - Métalliques , 98 1/16 -Actions de la banque 1248 0₁0.

Fonds anglois du 29 mars. — Consol., 90 7₁8 0₁0 0₁0.— Fonds belges, 99 1₁8 — Fonds holland 49 3₁4. Portug., 64 1₁2.

Bourse d'Amsterdam, du 31 mars — Dette active, 49 131,6 00.4 Dito. 95 3116 — Bill. de change, 22 3116 — Oblig. du Syndicat, 00 0100 — Ditto, 00 0100 01 — Rente des dom., 010 00. Act. de la Société de commerce., 000 010. Rente listateaise, 00 010. — Ditto de (833, 00100. — Obl. russe Hop. et Cr., 000 010. — Ditto de (828, 000 010 000 — Inscrip. russes, 00. 010 00100 — Empr. russe (831, 00 010 0000. — Rente perp. d'Esp., 00 0100 — Ditto de 1836, 00100 — Dette diff. d'Esp., 00 010 00100 — Obl. mét. Autriche., 00 010 00100 — Lots chez Gollals., 0010. — Cert. Naples falc., 00 010. — Oblig. Danoises, 00 010. — Oblig. du Brésil. 00 010. — Cortès, 24 318 010. — Ditto Grec., 000 — Lots de Pologne, 000 010. de Pologne, 000 010.

Bourse d'Anvers, du fer avril.

Changes.	a comts jours.	9	à deux mus. à trois mois
Amsterdam.	3 ₁ 8 % perte.	P	11 97 1 ₁ 2 A
Paris.	47 318		47 11 6 A 46 15116 A
Francfort, Hambourg.	36 35 412		35 7 ₁ 8 P 35 11 ₁ 16 35 5 ₁ 16 35 3 ₁ 16

Effets publics Belyique — Dette active. 10 f 3 4 A. Id. diff. 41 14 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 97 18 P 000. Id. de 12 mill., 0 10. Id. de 24 mill., 00 0 10. — Hollande. Dette active. 2 1 2 . 42 1 2 P. Id. différée, 0000 Oblig. synd., 0 0 10. — Rent. temb., 2 1 12 . 88 1 4 A et 95 0 P. Espayne. Guebb., 82 1 2 0 10 A — Id. perp. Paris., 5 p. c., 0 00 Id. perp. Amst., 62 1 4 62 62 1 4 00 10.0. Idem dette différée, 14 9 1 6 3 8.

MARCHANDISES. - Ventes par contrat privé.

700 Caisses sucre Havane blond, de florins 16 à 16 3/4, entrepôt.

Arrivages au port d'Anvers, du 31 mars. Le schooner danois Soebloemster , c. Walk , v. de Copenha-

Le schooner danois Sociale.

gue, ch. d'avoine

Le sloop danois Bertha, c. Brant, v. de Faborg, ch. de graine
de lin et graine de navette.

Le brick américain Maria, c. Bonney, v. de New-York, ch.
de café et bois de tein ure.

Le brick anglais William, c. Jordan, v. de Matanzas, ch.
de succe.

Du 1er avril. Le koff belge Commerce, c. Carpels, v. de Hull, ch. de ma-

nufactures.

Hours e de Brûxelles , du (er noril. — Belgique, Dette active, 51 1/2 P. Emp 24 mill., 97 1/4 P. — Hotlande. Dette active, 49 1/2 P. — Espagne Gueb., 83 0/0 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. %, 49 N 0/0 Id. Amst. 5 p. %/0, 62 5/8 P. 1d. Paris, 3 p. %/0, 41 1/8 P. Cortés à Lond. 25 1/2 0. Dette dif., 14 5/8 P.

Prix des grains vendus au marché de Hasselt, le 1er avril.

Froment, Theotolitre, 43 fr. 40 c. — Seigle, 9 10. Orge, 9 50. — Avoine, 6 28. — Genièvre, à 10 degr. 43.

Prix des grains au marché de Liège du 1er april.

Froment vieux l'hectolitre, 12 francs 36 cent.

H. Lignac, împr du Journal, rue du Pot-d'Or, nº 622, à Liege.